on se plaint. Aussi, lorsque les habitants de cette région déclarent qu'il n'y aura pas de représentation, je réponds qu'il n'en est rien.

Le gouvernement fédéral affecte des crédits à cette région. L'honorable représentant du Yukon peut me demander comment cet argent sera dépensé. Je suis responsable devant le Parlement Canadien et je parle en tant que membre d'une institution démocratique. Le député du Yukon peut nous parler des 18,000 citoyens qu'il représente. C'est son travail.

Une voix: Il n'est pas souvent ici.

L'hon. M. Chrétien: Il vient très souvent et fait preuve de beaucoup de compétence. Le député lui-même a dit que ce n'est pas le moment de changer le territoire en province, car il n'a ni la population ni les ressources financières nécessaires.

M. Nielsen: Je n'ai pas dit ça.

L'hon. M. Chrétien: Ce n'est pas une province mais un territoire. Nous avons donné au Yukon un statut spécial du fait des problèmes différents qu'il présente. Le député du Yukon représente une population de 18,000 personnes, alors que d'autres députés sont obligés par la loi d'en représenter au moins 50,000. Il représente ces gens parce que nous estimons que le Yukon est un cas spécial.

L'hon. M. Dinsdale: La démocratie est à ce prix.

L'hon. M. Chrétien: C'est tout à fait démocratique et le député est parfaitement en droit de plaider sa cause ici.

M. Nielsen: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Chrétien: A la fin de mes remarques, s'il vous plaît. Nous avons plus qu'un simple conseil exécutif parce que nous voulons y faire siéger un membre élu. Cet homme aura la responsabilité de diriger un ou peut-être deux services. Je ne sais rien là-dessus, mais nous en parlerons avec les autres conseillers. S'il choisit de diriger l'éducation,—et le député a parlé d'éducation—il devra probablement s'occuper des impôts perçus dans le Yukon...

M. Nielsen: Sous la direction du Commissaire qui prend ses ordres du ministre.

L'hon. M. Chrétien: Et le ministre a des comptes à rendre à l'assemblée la plus démocratique du pays, le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo, bravo.

L'hon. M. Dinsdale: C'est du colonialisme.

L'hon. M. Chrétien: Ce n'est pas du colonialisme. Une région au Canada peut devenir une province ou ne pas le devenir. Nous avons là un gouvernement territorial et nous essayons de trouver une solution aux problèmes de communication qui se sont posés. Si ce que nous proposons réussit, nous irons plus loin dans cette direction. J'ai dit au député du Yukon que c'était une première étape. De 1958 à 1962, alors que le député faisait partie du gouvernement, il n'a proposé aucune initiative en ce domaine.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre sait bien que ce n'est pas le cas.

L'hon. M. Dinsdale: Demandez l'avis du commissaire Gordon Cameron là-dessus.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je vais demander au ministre de reconsidérer ce qu'il a dit parce qu'il sait aussi bien que moi qu'entre 1958 et 1960 la loi sur le Yukon a été modifié précisément comme je l'ai indiqué dans mes observations ce matin. Il s'agissait d'étapes progressives. Nous avons créé le comité consultatif des finances et la cour d'appel et nous avons augmenté l'actif du Conseil.

L'hon. M. Chrétien: Le parti auquel appartient le député a-t-il introduit un membre élu devant siéger dans un comité exécutif?

M. Nielsen: Nous avons créé le comité consultatif des finances.

L'hon. M. Chrétien: Est-ce démocratique?

M. Nielsen: Il ne fonctionne pas.

L'hon. M. Chrétien: J'ai remarqué que les réformes préconisées par l'administration que le député a appuyée ne fonctionnent pas. J'essaie d'introduire quelque chose de nouveau qui marchera.

M. Nielsen: Ça ne marchera pas.

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: De toute façon, monsieur l'Orateur, si nous continuons encore à avoir des échanges très intéressants, je ne pourrai terminer mon discours.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest, on a beaucoup parlé de la Commission Carrothers et je dois dire que des 28 recommandations qui ont été faites, 19 ont déjà été mises en pratique d'une façon non équivoque, cinq l'ont été partiellement et quatre ont été rejetées.